

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Laurent POIRÉ procuration à Carole MURRAY, Eric CHAPPE procuration à Pierre DUPLOUY, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Céline DEBACK procuration à Janique POIRIER, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-69 / 2024-12-19-2^{ème} : Finances : Inscription en investissement des travaux réalisés en régie

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que durant l'année 2024, les employés de la commune ont réalisé certains travaux en régie. Les travaux en régie doivent :

- être réalisés par des agents communaux et non par une entreprise,
- avoir un caractère durable.

Le reversement de ces travaux en régie permet d'éviter que le résultat de fonctionnement de l'exercice ne soit pas grevé de charges d'investissement. Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Ces opérations sont les suivantes :

OPÉRATION	MONTANT FOURNITURES ET MATÉRIAUX	COÛT PERSONNEL	TOTAL
212 n° inventaire : CLOTUREBETONCIMETIERE2018 - aménagement clôture béton/bois en limitation terrain ancien cimetiere - Rue de l'Égalite	6 354,03 €	4 292,05 €	10 646,08 €

212 n° inventaire : ETANGCOMMUNAL - aménagement clôture béton/grillage sécurisation de l'étang communal	2 557,97 €	4 292,05 €	6 850,02 €
2121 n° inventaire : COURRERYBATIMENTSPUBLICS - aménagement espaces domaine Courrery abords médiathèque le Thotem / crèche	2 221,50 €	2 171,62 €	4 393,12 €
2135 n° inventaire : AGENCRESTAURANTSCOLAIRE - agencement d'une porte coulissante au restaurant scolaire	1 632,57 €	2 283,82 €	3 916,39 €
TOTAUX	12 766,07 €	13 039,54 €	25 805,61 €

NB : Il s'agit d'un montant maximum pouvant être révisé à la baisse par Monsieur le comptable public de Lillers.

Le montant de 25 805,61 € € correspond à la reprise :

- des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice qui répondent aux conditions citées ci-dessus,
- des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés (19 pour), **décide** d'autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice 2024, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement, **précise** qu'un état des travaux réalisés en régie sera transmis au comptable public pour son contrôle, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024

et de la publication le 24 décembre 2024

À Gonnehem, le 24 décembre 2024

Le Maire

Bernard DELELIS